



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES

☎ 03.26.41.25.72

✉ cotesdechampagneetsaulx@orange.fr

www.4cvs.fr

**COMPTE RENDU REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU JEUDI 31 JANVIER 2019**

Présents : Jacky BERTON, Marie-Anne BREMONT, Olivier BUISSON, Christian BURGAIN, Jean-Claude CABART, Henry Noël CHAMPENOIS, Joël CHANTEREAUX, Gérard CHRETIEN, Thierry DAUSSEUR, Charles DE COURSON, Monique DEBRAND, Pierre-Marie DELABORDE, Alain DEPAQUIS, André DESANLIS, Jacky DIMNET, Claudine DUBECHOT, Georges DUVNJAK, Carole GANSTER, Jean-Jacques GARCIA, Georges GERARD, Jean-Claude GERARD, Hugues GERARDIN, Maxime GIRONDE, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Laurent GYURICA, André HALIPRÉ, Sylviane HUSSON, Jean-Claude JOFFRES, Serge LADROIT, Joël LAGNEAUX, Jean-François LAKOMY, Joël LAMOUREUX, Sylvain LANFROY, Pierre LE GUILLOU, Laurence LE GUINIO SQUELART, Michel LECOCQ, Evelyne LEPAGE, Michel LINARD, Jean-Pierre LONGUEVILLE, Jean-Claude MANFE, Bernadette MICHEL, Martine MILLOT, Roger MOSNIER, Gérard MUNIER, Michel NICOMETTE, Rémi QUANTINET, Christian SEYS, Pascal TRAMONTANA

Représentés : Joël DELISSE, Gisèle PEGURRI, Solène WAWROWSKI

Excusés : Laurence LEBLANC

Absents : Claude DOYEN, Marzéna FONTANIVE, Kévin LARCHER, Jean-Marie TASSINARI

En amont du conseil communautaire, le SYMSEM est venu présenter les dernières dispositions de la mise en place de la redevance incitative.

I. DOSSIERS DE SUBVENTIONS

a. Déposés au titre de la DETR 2019

Tous les dossiers ont été déposés au titre de la DETR, conformément aux votes du conseil du 29 novembre 2018.

| Commune | Dossier | Montant total HT | DETR sollicitée en % | DETR sollicitée en € |
|----------------------|------------------------------------|------------------|----------------------|----------------------|
| Urbanisme ingénierie | 2ème année | 54 249,84 € | 40% | 20 000,00 € |
| Informatique | | 49 634,06 € | 50% | 24 817,03 € |
| Vanault les Dames | Rue de St Jean | 399 828,00 € | 40% | 159 931,20 € |
| Bassu | Grande rue / rue vanault le châtel | 345 823,50 € | 40% | 138 329,40 € |
| Pargny sur Saulx | Parking scolaire | 184 845,65 € | 40% | 73 938,26 € |

| | | | | |
|----------------------------|-----------------------------------|--------------|-----|-------------|
| Reims la Brûlée | Rue de l'étang | 26 766,30 € | 40% | 10 706,52 € |
| Sermaize les Bains | Rue des tuileries | 209 266,75 € | 40% | 83 706,70 € |
| Saint Amand sur Fion | Chemin du cimetière des Huguenots | 49 146,35 € | 40% | 19 658,54 € |
| Saint Amand sur Fion | Chemin d'Hénault | 19 343,50 € | 40% | 7 737,40 € |
| Pargny sur Saulx | Rue Léon Leroy | 119 009,00 € | 40% | 47 603,60 € |
| Saint Jean Devant Possesse | Avenue de l'Europe | 82 680,40 € | 40% | 33 072,16 € |
| Accessibilité | 1ère année | 105 570,00 € | | |
| Maison de santé | | 316 900,81 € | | |

b. A déposer au titre du DSIL

La circulaire du DSIL n'est pas encore publiée, cependant le Président propose au conseil communautaire de délibérer afin de déposer 2 dossiers dès que possible, à savoir le dossier sur l'accessibilité et le dossier de l'extension de la maison de santé de Sermaize les Bains.

| Commune | Dossier | Montant total HT | DSIL sollicitée en % | DSIL sollicitée en € |
|-----------------|------------|------------------|----------------------|----------------------|
| Accessibilité | 1ère année | 105 570,00 € | 40% | 42 228,00 € |
| Maison de santé | | 316 900,81 € | 40% | 126 760,32 € |

Concernant l'accessibilité, il s'agit pour la première année de rendre accessible, selon les normes en vigueur, le siège de la 4CVS, le groupe scolaire de Vanault les Dames, le groupe scolaire et la restauration scolaire de Vitry en Perthois et les vestiaires de foot d'Heiltz le Maurupt

Concernant l'extension de la maison de santé de Sermaize les Bains, il s'agit d'une demande de l'équipe médicale de Sermaize. Une commission travaillera sur ce sujet mais le Président propose d'ores et déjà d'établir une demande de subvention au cas où ce projet se concrétise.

Après discussion les demandes de subventions au titre du DSIL **sont adoptées à l'unanimité.**

II. POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

a. MRAE

Lors de la réalisation des zonages d'assainissement, la MRAE nous avait demandé de soumettre à l'évaluation environnementale les communes de Bassuet, Bignicourt sur Saulx, Changy, Heiltz le Maurupt, Heiltz l'Evêque, Merlaut, Outrepont, Reims la Brûlée, Saint Quentin les Marais, Sogny en l'Angle, Vanault le Châtel, Villers le Sec et Vitry en Perthois. Le Président avait fait un courrier demandant une dérogation afin de ne pas réaliser ces études coûteuses et peu utiles. La MRAE vient de revenir sur sa décision et n'oblige plus la 4CVS à réaliser ces études.

b. Projet de travaux 2019

En 2019, au vu des injonctions de la DDT, la 4CVS lancera la 1ère étude de réhabilitation de la Station d'épuration de Vaclerc et poursuivra les travaux de reconstruction de la STEP d'Heiltz le

Maurupt.

Un poste de relevage à Pargny sur Saulx est à refaire, les dossiers sont en cours.
Il faudra également prévoir la réfection du 2^{ème} bassin de la STEP de Plichancourt.

c. STEP d'Heiltz le Maurupt

Le Maître d'œuvre Sogeti doit réaliser le dossier Loi sur l'Eau afin que l'on puisse lancer l'appel d'offres en juin pour un début des travaux en septembre.

En fonction de l'appel d'offres, il faudra décider s'il est possible de refaire le réseau en même temps. En effet, le maître d'œuvre a fait une estimation lors de l'APD bien en deçà de celle faite lors de l'APS qui a servi de base à la demande de subvention.

d. Pollution de Pargny sur Saulx

En 2016, une cuve de fuel de la SARL Guy CABART s'est percée et du fuel s'est répandu dans les réseaux d'assainissement, engendrant des frais de dépollution de la station notamment, pour la CC Saulx et Bruxenelle. Une plainte a donc été déposée afin que ces frais soient pris en charge par les assurances de la SARL.

En première instance, le tribunal de commerce a conclu que la pollution ne lui était pas imputable et a rejeté l'inscription de la dette au passif. La 4CVS a fait appel de cette décision et le jugement d'appel a infirmé la dernière décision. La dette de 25 421.30 € est donc inscrite au passif de la SARL au profit de la 4CVS et le liquidateur est condamné à payer à la 4CVS 1 000 € d'indemnités pour frais irrépétibles.

Le liquidateur de la SARL a deux mois pour se pourvoir en cassation.

III. POINT SUR LE SCOLAIRE

a- Effectifs

L'inspectrice de la circonscription est actuellement en train d'étudier les effectifs des écoles du secteur, plusieurs écoles sont en surveillance sur la 4CVS, notamment à Vanault les Dames. Concernant Heiltz le Maurupt, Pargny sur Saulx et Sermaize les Bains, classées en REP, le dédoublement des classes de CP et CE1 permet de maintenir le nombre de classes. Les décisions seront prises en mars lors de la CDEN.

b- Scolarisation obligatoires des enfants de 3 ans

A compter de la rentrée de septembre 2019, la scolarisation des enfants de 3 à 6 ans devrait devenir obligatoire. Cette nouvelle loi est en cours de définition. D'une part, il faudra voir si cela pose problème en termes de place, à la sieste notamment. D'autre part, cette mesure aura des répercussions budgétaires puisque cela va impliquer la participation de la 4CVS aux frais de fonctionnement des enfants de maternelle à l'école Jeanne d'Arc de Sermaize les Bains.

En principe, l'Etat devrait compenser les frais supplémentaires engendrés par cette mesure mais avec 18 mois de décalage.

c- Déneigement

Suite aux épisodes neigeux, la 4CVS a organisé le déneigement avec les communes. Toutes les communes vont procéder au déneigement des écoles avant l'arrivée des enfants, si tel n'est pas le cas, du matériel a été mis à disposition du personnel scolaire afin que le déneigement d'urgence soit effectué pour la sécurité de tous.

d- Dédoublement de classes

Le ministre de l'Education Nationale a annoncé une volonté d'élargir le dédoublement des classes de CP et CE1 même hors REP, les élus seront attentifs à cette mesure afin d'éviter les fermetures de classes.

e- Grève

Suite à l'appel à la grève nationale, les agents de l'école d'Heiltz le Maurupt nous ont indiqué

qu'ils suivraient le mouvement, la 4CVS n'est donc pas en mesure d'assurer le service de surveillance dans les cars, le service périscolaire matin et soir et la restauration scolaire. Un mot sera donné aux parents dans ce sens par l'intermédiaire des carnets de liaison.

IV. POINT SUR LA VOIRIE

Les communes ayant des travaux de voirie en 2019 ont été conviées à la 4CVS avec M. Boudon du GNAT afin de redéfinir précisément les travaux et réaliser les APD.

Les APD et le DCE seront réalisés en février afin que l'appel d'offres soit lancé fin février pour une attribution fin mars.

Les travaux pourront dès lors démarrés notamment pour Reims la Brûlée, Saint Amand et le parking scolaire de Pargny où nous ne rencontrons pas de contraintes particulières.

Pour Sermaize les Bains et Vanault les Dames, la 4CVS devra attendre les travaux d'eaux potables, quant à Bassu, ce sera après l'intervention du SIEM.

V. VENTE DE CRISTAL UNION

Le 25 octobre, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité la vente de la partie usine (6ha 45a 32 ca) à l'entreprise Silitec à l'euro symbolique sous réserve de l'avis des domaines. Cet avis, en date du 19/12/18 évalue à 160 000 € la valeur du site hors dépollution et ne prenant pas en compte les intérêts de la collectivité en termes de création d'emplois.

Aucune autre offre n'a été présentée en dehors de celle de M. Demangeat.

Son projet est désormais le suivant :

- Création d'un laboratoire de technique de fabrication (création de 10 emplois)
- Créations d'un atelier d'assemblage de structures métalliques pour podium (création de 10 emplois)
- Création d'un atelier de production de mobilier urbain béton dès la signature de la vente (Création de 4 emplois + 3 au cours de 2019)

M. Demangeat insiste fortement pour réaliser au plus vite ses projets. Le bureau propose de modifier les conditions de vente de l'usine et de conclure la vente à hauteur de 15 000 €.

La vente du site industriel est **adoptée à l'unanimité**.

VI. POINT SUR LES PROJETS SOLAIRES

a. Pargny sur Saulx

La déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU de la commune de Pargny sur Saulx a été faite afin de permettre la réalisation du parc solaire de la friche Gilardoni appartenant à Edilians. Cela nécessite depuis plusieurs mois un travail avec le cabinet CDHU et la DDT.

L'enquête publique se déroulera du 11 février au 12 mars avec 3 permanences en mairie de Pargny sur Saulx : le 11 février, le 1^{er} mars et le 12 mars.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront soumises au conseil communautaire pour approbation fin mars afin d'approuver le PLU modifié. Le permis de construire pourrait ainsi être délivré fin mai 2019.

Le projet solaire d'Urba 224 porte sur une surface de 30 Ha et une puissance de 26Mwh.

L'appel d'offres à la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) passe au 3 juin 2019. En principe, la 4CVS dispose du soutien de la DDT sur ce projet.

b. Sermaize les Bains

Même démarche sur les 25 Ha de bassins de l'ex Cristal Union.

Urbasolar conduit les études Faune-Flore sur les périodes saisonnières obligatoires, le printemps sera décisif. Les enjeux sont forts sur les zones humides (Flore, oiseaux, papillons), nous sommes en attente de résultats sur les crapauds et autres amphibiens.

Le projet pourrait porter sur 12 à 14 Ha construits soit environ 10 Mwh.

Une réunion est provoquée fin mars avec la DREAL et la DDT afin d'enclencher la même démarche de déclaration de projet pour la modification du PLU de Sermaize. Le dépôt du permis de construire est prévu en juin 2019.

VII. GEMAPI

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation des Inondations sera déléguée sur notre territoire à deux syndicats :

a. Elections de délégués au S3M

Le S3M (Syndicat Mixte de la Marne Moyenne) est en cours de création sur le bassin de la Marne. Nous avons refusé à deux reprises le projet de statuts. L'accord établi avec ce syndicat est d'y entrer 14 communes puisque la CDCI et les deux arrêtés préfectoraux successifs ont entériné à la majorité le périmètre proposé, puis de ressortir les communes de Changy, Merlaut, Vavray le Grand, Vavray le Petit, Vanault le Châtel, Bussy le Repos et Vauclerc comme les statuts le prévoient et dont la majorité du territoire est sur le bassin versant de la Saulx.

Ainsi resteront dans le S3M les 6 communes de la Vallée du Fion (Lisse ne Champagne, Saint Amand sur Fion, St Lumier en Champagne, Bassu, Bassuet et Saint Quentin les Marais) et une partie de la Commune de Vitry en Perthois.

Ce syndicat, piloté par le CAC de Châlons, regroupe à ce jour 160 communes. L'étude de gouvernance attribuée à la 4CVS 3 représentants élus au comité syndical. Le Président demande si des élus se portent candidats. Madame Ganster, Messieurs Lamoureux et Gérardin se portent candidats, ils sont élus **à l'unanimité**.

b. Syndicat de la Vallée de la Saulx

Un projet de syndicat sur le bassin de la Saulx pour exercer la compétence GEMAPI est à l'étude, il concerne 6 grandes communautés de communes :

- La 4CVS
- La COPARY à Revigny
- La CC portes de Meuse
- La CC du bassin de Joinville
- La CC Meuse Grand Sud
- La CC entre Aire et Meuse
-

Le groupe de travail composé de ces 6 communautés de Communes souhaite aboutir fin 2020 à la création d'un syndicat à la carte et pour ce faire propose de mener une étude de gouvernance. Le Portage administratif serait confié à la COPARY afin de bénéficier de l'aide technique du Département de la Meuse. L'aire d'étude porterait sur 13 communautés de Communes au total, l'agence de l'eau peut subventionner l'étude de gouvernance estimée à 60 000 € à hauteur de 80%. Le coût résiduel pour la 4CVS serait d'environ 4 000 €. Le rendu de l'étude est prévu fin 2019 début 2020.

Le Président demande au Conseil de se positionner sur la réalisation de l'étude de gouvernance.

Le Conseil **valide à l'unanimité** la participation de la 4CVS à l'étude de gouvernance d'un syndicat à la carte portant la compétence GEMAPI à hauteur de 4 000 € environ sur le bassin de la Saulx. Il confie à la COPARY la coordination de l'étude avec l'appui technique du Conseil Départemental de la Meuse.

VIII. SORTIE A L'ASSEMBLEE NATIONALE ET AU SENAT

Le bureau propose aux conseillers communautaires une visite du Sénat et de l'Assemblée en septembre. La 4CVS prendrait en charge le transport en bus, les frais de repas du midi et la soirée diner spectacle resteraient à la charge des participants. Mme Guérin, en charge du dossier, demande

quelles sont les personnes intéressées. A première vue, 40 personnes sont intéressées.

IX. SIGNATURE DE LA CONVENTION CCI

Lors du conseil communautaire du 29 novembre, le Président a proposé d'envoyer une copie de la convention à chaque élu par mail afin de reporter la décision au conseil de ce soir.

Deux conventions ont été présentées :

- la première se destine aux créateurs ou repreneurs d'entreprises et prévoit la mise en place d'un atelier « Etes-vous prêt à vous lancer ? », une réunion d'information « le micro-entrepreneur de A à Z », 10 entretiens découverte création reprise par an, 5 RDV individualisés par an et 1 formation de 4 personnes par an et 12 RDV individualisés pour un montant total annuel à la charge de la 4CVS de 1 267.50 €.

La signature de la 1^{ère} convention est **adoptée avec 50 voix pour et 2 abstentions.**

- La seconde prévoit des actions en faveur du maintien et du développement économique sur le territoire par le biais de diagnostics des pratiques, de plans d'actions pour structurer et développer l'activité des entreprises et par l'accompagnement d'un expert. Mais aussi des actions en direction des points de vente, de la promotion des locaux d'activités disponibles sur le territoire, des événements de connecting entrepreneurs, une analyse économique du territoire, une analyse de l'activité commerciale et de la consommation, un accompagnement des start-up... pour un montant global annuel de 5 400 €.

Chacune de ces conventions a une durée de 3 ans.

La signature de cette seconde convention est **rejetée avec 8 voix pour, 37 voix contre et 7 abstentions.**

X. MSAP : CREATION DE POSTE SERVICE CIVIQUE

Afin de développer les espaces numériques adossés aux 5 MSAP et de développer l'autonomie des usagers en matière informatique, le Vice-Président propose de prévoir les crédits au budget pour le recrutement d'un service civique.

En règle générale, une personne en service civique effectue 28h par semaine pour un salaire net de 617 € financé par l'Etat à hauteur de 467 € soit un reste à charge pour la 4CVS de 150 € par mois.

Le conseil communautaire **valide à l'unanimité** la création de l'emploi civique.

XI. RECRUTEMENT DE L'ASSISTANT JURIDIQUE ET FINANCIER

Le poste d'assistant juridique et financier en catégorie B est publié sur le site Cap Territorial depuis décembre et ce jusqu'au 15 février. A ce jour, aucune candidature de rédacteur n'est parvenue à la 4CVS, c'est pourquoi le bureau propose au conseil d'ouvrir le poste aux agents de catégorie A également. Le conseil **valide cette proposition à l'unanimité** et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget 2019.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Les prochains conseils communautaires auront lieu aux dates suivantes :

- 14/03
- 11/04 (vote du budget)

- 23/05
- 04/07
- 19/9
- 7/11
- 5/12

Le président demande aux communes intéressées de bien vouloir retourner rapidement le devis signé pour le référencement des réseaux.

Tour de France : des réunions vont être organisées afin de définir le projet autour de cet évènement.

**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL
AURA LIEU LE JEUDI 14 MARS 2019 A 20H30**